



## **L'actualité du Syndicat mixte des ports**

### **Lancement d'une nouvelle délégation de service public sur les ports de Pornic**

Les délégations de service public (DSP) des ports de Pornic (la Noëveillard et Vieux Port) arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Lors de leur réunion du 26 juin, les élus du Syndicat mixte ont voté le lancement de la procédure permettant le renouvellement de cette DSP, dont la date prévisionnelle d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2022.

Il s'agira entre autres, pour le futur délégataire, de développer de nouveaux services aux usagers, notamment numériques, d'enclencher des partenariats avec les autres ports, de permettre une meilleure pratique du nautisme ou encore de renforcer l'attractivité touristique.

Tout ceci en favorisant des engagements forts en matière de développement durable (gestion des déchets, gestion des pollutions, réduction des consommations d'eau et d'électricité, recrutement de personnes éloignées de l'emploi...).

### **Aménagements du port de la Turballe**

Dans le cadre d'une large concertation, le Syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique a souhaité adapter les infrastructures existantes au développement futur du port et aussi à l'opportunité d'implantations de nouvelles activités comme le futur parc de 80 éoliennes en mer. Ainsi une base de maintenance de ce parc sera située dans le port de la Turballe.

Le budget global de ce projet est de 53M€ d'investissements. Les travaux débiteront d'ici la fin 2020, une fois l'ensemble des procédures réglementaires validées.

## MESURES DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19 A METTRE EN ŒUVRE DANS L'ENCEINTE PORTUAIRE

### De façon générale, rappel des gestes barrières

#### **LA CAPITAINERIE**

- Un seul usager à la fois dans la capitainerie : se signaler avant de rentrer
- Lavage des mains systématique (usagers) avant l'entrée dans la capitainerie : solution hydroalcoolique sur une table dans l'entrée
- Lavage régulier des mains (agents)
- Port du masque dès l'entrée dans la capitainerie, par l'utilisateur et par l'agent portuaire en présence d'un usager
- Port de la visière par l'agent en présence d'un usager
- Marquage au sol à 1 mètre de la banque d'accueil
- Plexiglas de protection posé sur la banque d'accueil
- Toute demande d'information, de réservation (grutage) doit être faite par téléphone
- Désinfection par les agents portuaires des surfaces de contact (borne d'accueil, poignée de porte ...) toutes les 5 visites

#### **LE PORT**

- Respect des gestes barrières
- Une seule personne (usager) à proximité de l'aire de grutage, lors des grutages
- Navette : 1 seul usager à bord
- Gestion de l'accès aux pontons en cas d'affluence par les agents pour la bonne application des gestes barrières